

Description des locaux d'élevage :

- Boxes : - Nombre :
- Superficie :
- Hauteur sous plafond :
- Nature du sol :
- Nature des murs :
- Aire de couchage :
- Installations de chauffage :
- Eclairage :
- Ventilation :
- Ecoulement et récupération des urines et des eaux de lavage :
.....
- Annexes : - Infirmerie :
.....
- Maternité :
.....
- Parcours extérieurs : Superficie :
Type de sol :
Hauteur de la clôture :
Autres :

Description des aménagements permettant d'assurer la salubrité et l'hygiène des locaux, ainsi que la protection de l'environnement

- Consommation d'eau : - provenance :
- volumes consommés par an :
- matériel de lavage :
- mode de nettoyage utilisé :
.....
- Lavages et désinfections : - fréquence des lavages :
- fréquence des désinfections :
- produits utilisés :
- Eaux pluviales : -récupération :
- rejet :
- Urines et eaux usées : - récupération :
- mode de traitement :
.....
- rejet :
- Déjections solides : - fréquence des ramassages :
- stockage :
- mode d'élimination :
.....

Alimentation :

- type de nourritures :
- provenance :
- conservation et stockage des aliments :
- mode de distribution :
- fréquence des repas :
- provenance de l'eau de boisson :

- Moyens de lutte contre l'incendie :
- Moyens de lutte contre les rongeurs :
- Moyens de lutte contre les insectes :
- Moyens de stockage et d'élimination des cadavres :
- Moyens de stockage et d'élimination des déchets :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dépôt d'un permis de construire

Un permis de construire à été déposé le/...../..... à la mairie de

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de la présente déclaration

Fait à Le

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Le dossier de déclaration doit être déposé en 3 exemplaires à la Préfecture (adresse en page 1)

Il est constitué des pièces suivantes :

- **le présent formulaire** dûment complété, daté et signé.
- **une carte de situation au 1/25000^{ème}** avec implantation du projet.
- **un plan de situation à l'échelle : 1/2500^{ème}** (cadastre) au minimum sur lequel seront clairement repérés tous les bâtiments (déclarants et tiers) existants et projetés ainsi que leur affectation, ceci dans un rayon d'au moins 100 mètres autour du projet. La présence de points d'eau, canaux, cours d'eau, puits, égouts et fossés doit être également mentionnée. En présence de baignades ou d'activités piscicoles, le rayon est porté à 500 mètres.
- **un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème}** : au minimum permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions, ouvrages et terrains avoisinants ainsi que la présence de points d'eau, canaux, cours d'eau, puits, égouts et fossés.

Ces plans sont complétés par les mentions à l'échelle, de l'orientation et des légendes appropriées.

+

Copie de la carte nationale d'identité Recto et Verso de la personne responsable de l'entretien des chiens.